Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260202-2026_02_04-DE

Délibération n°2026-02-04

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
29/01/2026
Date d'affichage :
29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 2 février à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Servane DUCHESNE (donne procuration à Marie BERTHET), Mickaël HERRMANN (donne procuration à Christine GAILLARD), Florence HERVE (donne procuration à Hervé LANOE) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Isabelle LE BAUD

OBJET : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE : ATTRIBUTION D'UNE MISSION OPC

Il est nécessaire d'attribuer une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour les travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes.

Une consultation a été menée auprès de 3 sociétés.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la proposition de la société M2C située à Lamballe pour un montant de 20 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société M2C pour la réalisation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour les travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes pour un montant de 20 000 € HT
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE